

DEC211973DR07

Décision portant nomination de M. Julien DEFFAUD aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5240¹ intitulée « Microbiologie, Adaptation et Pathogénie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du 01/01/2021 nommant **M. Henri-William NASSER**, directeur de l'UMR5240 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option « **sources non scellées** » délivré à **M. Julien DEFFAUD** le **16/07/2019** par **RadioProtection Compétences & Services** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Julien DEFFAUD, *ingénieur d'études*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **15/07/2019**.

Article 2 : Missions²

M. Julien DEFFAUD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Julien DEFFAUD** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à, le 08/06/2021
W. Nasser

Le directeur d'unité
Henri-William NASSER

W. NASSER
Directeur de l'UMR 5240
CNRS-UCB-INSA-ECS

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Aurèle De Sousa
Pour le Délégué Régional empêché
Aurèle De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]